



## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026

Le Conseil municipal de Déols, légalement convoqué par courrier en date du 23 février 2026, s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Mme Delphine GENESTE, Maire.

### **Ouverture de séance à 19h05 par Mme le Maire**

**Présents :** Delphine GENESTE, Luc DELLA-VALLE, Marie SALLÉ, Damien BAILLY, Nadine RENAULT, Christiane GENESTE, Nathalie PAWELZYK, Frédéric PAILLOUX, José FIGUEIREDO-GONÇALVES, Simon VASLIN-THILLET, Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Alain BARBIER-SAINT-HILAIRE, Nathalie HEMERY-BOILEAU, Nicole ROJAS, Carine GALOPPIN, Annick AGEORGES-LECOQ, Aurore BLONDEAU-DRAULT, Fabien MAUGENEST, Céline HUGUES, Danielle FAURE, Valérie BOUTINAUD, Gabriel JACOBIESKI

**Procurations :** Audrey CELESTINE à Damien BAILLY, Charlène LECLOU à Nicole ROJAS, Michel LION à Michel BLONDEAU

**Absents :** Flavie DURAND, Alexandrine SALLE, Frédérick AUGÉ

### **MEMBRES EN EXERCICE : 29**

Après avoir constaté que le quorum requis est atteint et que le conseil peut donc valablement délibérer, M. José FIGUEIREDO-GONÇALVES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

1. Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026 .....	2
2. Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales portant sur les délégations de pouvoirs au maire .....	2
3. Rapport 1_approbation du compte de gestion 2025 budget principal .....	3
4. Rapport 2_approbation compte administratif 2025 budget principal .....	3
5. Rapport 3_affectation des résultats 2025 au budget principal 2026.....	7
6. Rapport 4_vote budget principal 2026 .....	9
7. Rapport 5_application de la fongibilité des crédits au budget principal 2026 .....	16
8. Rapport 6_vote des taux d'imposition 2026 .....	17
9. Rapport 7_attribution 2026 des subventions aux associations .....	18
10. Rapport 8_cession d'un tracteur et de son broyeur d'une valeur supérieure à 4 600 euros .....	20
11. Rapport 9_création emploi permanent directeur/trice pôle communication-événementiel-vie locale au 01/05/26 .....	20
12. Rapport 10_création emploi permanent éducatrice de jeunes enfants au 01/04/26 .....	21
13. Rapport 11_mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents au 01/04/26 .....	21
14. Rapport 12_projet épicerie solidaire – demande DETR 2026 .....	23
15. Rapport 13_convention d'usage des prairies des chènevières de l'écoparc ville de Déols-conservatoire d'espaces naturels .....	24
16. Rapport 14_renouvellement de la convention tarification sociale de la cantine scolaire.....	24
17. Rapport 15_modification du règlement de fonctionnement de la crèche les frimousses .....	25
18. Rapport 16_rapport délibération 2025-068 du 08/12/2025 relative à l'attribution de chèques ou cartes cadeaux .....	26
19. Rapport 17_motion pour réaffirmer la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal .....	26
20. Rapport 18_avis préalable commune pour ouverture crèche privée l'Oustalet Brassioux .....	27

\*\*\*\*\*

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2026

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité.

## 2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Date/2026	2026/n°	Matière	Libellé
21/01	003	Budget	Renouvellement cotisation 2026 association des maires de l'Indre : 1 637,00 €
21/01	004	Budget	Tarifs crèche les Frimousses au 01/01/2026 : Ressources plancher à prendre en compte s'élève à 814,62 € et le plafond à 8 500 €
22/01	005	Budget	Renouvellement adhésion 2026 Fédération des Sites clunisiens : 1 300 €
22/01	006	Budget	Renouvellement adhésion 2026 conseil national des villes et villages fleuris : 250 €
22/01	007	Commande publique	Fourniture de panneaux de rue et de signalisation : Entreprise SIGNAUX GIROD Montant HT : 3 406,35 €
22/01	008	Commande publique	Création d'une ventilation local rangement école Paul Eluard : Entreprise TUNZINI Montant HT : 3 383,66 €
22/01	009	Commande publique	Fourniture d'un cinémomètre pour la police municipale : Fournisseur STANDBY France Montant HT : 6422 €
27/01	010	Commande publique	Création d'un point d'éclairage face au 227 avenue Général de Gaulle : Entreprise INEO RESEAUX CENTRE Montant HT : 2 315,00 €
22/01	011	Commande publique	Remplacement d'un poteau incendie route de Lignièrès : Entreprise SAUR Montant HT : 3 050 €
27/01	012	Commande publique	Repérage amiante et plomb avant travaux de rénovation dans divers bâtiments : Entreprise SOCOTEC Montant HT : 5 170 €
30/01	013	Domaine communal	Mise à disposition à titre gratuit d'une salle communale pour l'association Indre N'Tutti
30/01	014	Commande publique	Création d'un plancher sur fosse d'escalade au complexe sportif Marcel Lemoine Entreprise DUCROT Montant HT : 5 998,64 €
02/02	015	Commande publique	Contrôle de la tribune du stade Jean Bizet : Entreprise SOCOTEC Montant HT : 1 015 €
02/02	016	Budget	Renouvellement cotisation 2026 ODASE : 241 €

Date/2026	2026/n°	Matière	Libellé
02/02	017	Commande publique	Acquisition de terminaux et maintenance de logiciel de gestion pour la police municipale : Entreprise LOGITUD Montant HT : 6 829 €
05/02	018	Budget	Renouvellement adhésion 2026 Fondation du Patrimoine : 500 €
05/02	019	Culture-Tourisme	Conférence Claire Le Guillou sur George Sand : 200 €
16/02	020	Commande publique	Création d'un point d'éclairage face à proximité du 1 avenue Général de Gaulle : Entreprise INEO RESEAUX CENTRE Montant HT : 4 537,00 €
18/02	021	Commande publique	Création d'une base d'adresse locale : Entreprise NOMINESCENCE Montant : 10 850 €
18/02	022	Budget	Renouvellement adhésion 2026 Chambre d'Agriculture de l'Indre : 151,80 €

### 3. RAPPORT 1\_APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion est le document comptable qui retrace l'ensemble des écritures passées par Monsieur le Receveur de la collectivité tout au long de l'année civile. Il est à ce titre le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie « exécution budgétaire ». Ce document décrit également l'ensemble des écritures non budgétaires relatives notamment aux comptes de tiers et aux comptes de bilan. Il donne enfin une vision patrimoniale de la collectivité par la tenue du bilan comptable. Il est à ce titre le document stratégique et incontournable de la gestion financière de la collectivité.

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la séance relative à l'approbation du compte administratif. En outre, il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Considérant** le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et d'approuver le compte de gestion 2025.

### 4. RAPPORT 2\_APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Établi à partir de sa comptabilité, le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif retrace l'ensemble des

écritures réalisées en section de fonctionnement et en section d'investissement conformément au document annexé.

**Considérant** que le compte administratif de l'exercice 2025 présente :

Un résultat de l'exercice 2025 de **3 662 188,27 €** qui se décompose comme suit :

- **916 507,35 €** d'excédent de fonctionnement.
- **2 745 680,92 €** d'excédent d'investissement.

Un résultat de clôture de l'exercice 2025 de **2 676 788,16 €** qui se décompose comme suit :

- **1 373 738,71 €** d'excédent de fonctionnement.
- **1 303 049,45 €** d'excédent d'investissement.

Un solde des restes à réaliser des investissements 2025 qui se décompose comme suit :

- **273 960,70 €** de dépenses d'investissement.
- **276 389,22 €** de recettes d'investissement.

**M. VASLIN-THILLET :** Le compte administratif que nous vous présentons aujourd'hui traduit concrètement la gestion financière de notre collectivité pour l'année 2025. Au-delà des chiffres, le reflet des choix politiques que nous avons faits : gérer avec rigueur, préserver les services publics et préparer l'avenir de notre commune.

La situation financière est saine et maîtrisée. L'exercice 2025 se clôture avec des résultats solides.

La section de fonctionnement enregistre 9,7 millions d'euros de recettes et 8,78 millions d'euros de dépenses, ce qui génère un excédent de fonctionnement de 916 507 € pour l'année 2025.

En tenant compte du report de l'exercice précédent, l'excédent cumulé atteint 1,37 million d'euros.

Ce résultat est un indicateur important. Il montre que la commune dégage une capacité d'autofinancement, c'est-à-dire qu'elle peut financer ses investissements sans augmenter la pression fiscale sur les habitants.

Les recettes de fonctionnement restent solides et atteignent 9,7 millions d'euros.

Deux ressources principales structurent notre budget :

1. La fiscalité locale : 5,5 millions d'euros
2. Les dotations et participations de l'État : 2,2 millions d'euros

À elles seules, ces deux recettes représentent plus de 80 % des recettes de fonctionnement, ce qui garantit une certaine stabilité budgétaire. Malgré un contexte national marqué par la contraction des finances publiques locales, nous avons réussi à maintenir un niveau de ressources satisfaisant.

On note également une augmentation des participations de l'État et partenaires (+68 000 €), une hausse des participations de la CAF, qui soutiennent les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse et la montée en puissance du dispositif « cantine à 1 € » financé en partie par l'État.

Ces éléments démontrent que la commune continue de capter des financements extérieurs pour soutenir ses politiques publiques. Nous avons également géré rigoureusement les dépenses.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,8 millions d'euros. Plusieurs éléments traduisent la maîtrise de la gestion municipale. Cela passe par une volonté de baisser les charges courantes.

Les charges à caractère général diminuent : -122 709 € par rapport à 2024. Cette évolution est notamment liée à la baisse des coûts énergétiques et une optimisation des dépenses de fonctionnement.

Par exemple, la facture énergétique baisse de près de 12 %, ce qui témoigne des efforts de gestion réalisés sur nos bâtiments et équipements publics.

Les dépenses de personnel représentent 5,37 millions d'euros. Elles progressent légèrement, principalement en raison des mesures nationales sur les rémunérations et de l'amélioration de la protection sociale des agents, une réelle volonté que nous avons voulu mettre en place. Il s'agit d'une

évolution normale dans un contexte national où les collectivités doivent appliquer les décisions de l'État. Malgré cela, la commune maintient son équilibre financier.

Dans ce contexte, la municipalité a continué de soutenir les structures locales :

- 248 020 € de subventions aux associations
- 168 500 € de subvention au CCAS

Ces montants traduisent un choix politique clair : préserver la vie associative, l'action sociale et les services de proximité.

La section d'investissement montre également une activité importante. En 2025, 7,15 millions d'euros de recettes d'investissement et 4,4 millions d'euros de dépenses d'investissement.

L'exercice se termine avec un excédent d'investissement de 2,74 millions d'euros, et un excédent cumulé de 1,30 million d'euros après report.

Ces résultats montrent que la commune investit pour l'avenir tout en conservant une situation financière sécurisée.

Pour soutenir les projets structurants, un emprunt de 2,5 millions d'euros a été contracté en 2025. Il s'inscrit dans une stratégie maîtrisée : cet emprunt permet de financer des investissements structurants tout en préservant la trésorerie de la commune.

Par ailleurs, la commune a bénéficié de plus de 1,33 million d'euros de subventions d'investissement, ce qui montre notre capacité à mobiliser des partenaires financiers.

Au final, les résultats du compte administratif 2025 sont clairs :

- 1,37 million d'euros d'excédent de fonctionnement cumulé
- 1,30 million d'euros d'excédent d'investissement cumulé

Ces résultats traduisent la solidité financière de la commune et la cohérence de la politique menée par la majorité municipale. Ils nous permettent d'aborder l'année 2026 avec des bases financières solides pour poursuivre les investissements utiles au territoire, maintenir un haut niveau de services publics et continuer à améliorer le cadre de vie des habitants.

**Mme FAURE :** Ce CFU 2025 est le dernier de la mandature. Il concrétise l'achèvement de vos investissements et aussi ceux décidés in extrémis en fin de mandat telle que la rénovation des crépis de la mairie, suscitée sans aucun doute par l'approche des élections municipales.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2026 au conseil précédent, mes deux collègues se sont exprimés largement sur les grandes lignes de cet exercice 2025, nous n'y reviendrons pas en détails mais nous voulons redire toutefois notre désaccord total avec votre pratique constante durant le mandat de limiter au maximum les dépenses de fonctionnement remettant en cause l'organisation et le bon fonctionnement des services de la commune.

Les personnels ont fait les frais gravement de cette logique purement comptable. Il est bien entendu que le taux de financement est nécessaire mais à condition qu'il n'est pas d'impact sur l'ensemble de la section fonctionnement. Vouloir, surtout, à l'heure actuelle, couvrir les dépenses d'investissement par l'autofinancement est utopique. En effet, les ressources s'amenuisent au fur et à mesure des lois de finances dans les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de limiter les dotations, de réduire la fiscalité locale, de porter atteinte à la libre détermination des communes et les compensations sous forme de TVA deviennent aujourd'hui un sérieux problème même à notre initiateur.

Dans le même temps, l'Etat se décharge de plus en plus de ses compétences sur les collectivités ; c'est vrai notamment pour la santé. Il abandonne d'une part le secteur hospitalier public et d'autre part, il ne régule pas l'installation des médecins sur l'ensemble des territoires. Face au mécontentement des populations, les communes se saisissent de ce domaine. Certaines investissent dans des centres de santé municipaux avec des professionnels de santé salariés pour soigner évidemment mais aussi avec la plus-value de mener des actions auprès des habitants, actions de prévention et d'éducation qui ont des retombées positives en termes de santé.

A Déols, ce n'est pas le cas. Nous délivrons du bâti équipé contre certes des locations mais qui participent à une mise en concurrence et continuent l'instabilité de la médecine de ville profitant de surenchère financière sous forme d'aides diverses.

Ce soir, vous nous présentez une motion, adressée au gouvernement, pour le maintien de la compétence du SDEI dans le cadre de la décentralisation qui va être en discussion à l'Assemblée Nationale. On aurait pu agir de la même façon pour demander au gouvernement d'assumer pleinement ses obligations en dotant de moyens financiers conséquents, par exemple les universités, pour former les professionnels de santé en nombre et de réguler l'installation des médecins sur le territoire.

En fait, notre désaccord de fonds porte sur le fait que l'argent public de la commune serve de plus en plus et prioritairement les intérêts privés au détriment du service public. Or, un des enjeux principaux de notre mandat d'élu local, est justement de donner priorité le développement du service public. Autoriser des micro-crèches privées, par exemple, c'est bannir le service public et contribuer à l'inégalité d'accès à ce mode de garde.

Pourtant, déolois et déoloises ont subi, comme ailleurs, les conséquences des fermetures d'entreprise dans ce département mais aussi des bas salaires et de la précarité qui sont pratiqués, du coût de la vie devenu insupportable par nombre de foyers.

Malgré nos demandes, ce n'est qu'en fin de mandat, que la subvention au CCAS a été augmentée et que la mutuelle communale, projet de notre liste, a été négociée alors qu'elle n'appelle aucune dépense communale.

Des tarifications minimales pour les plus démunis sur des bases de quotient déterminées pas la commune auraient pu être mises en place. Cela n'a jamais été le cas. Pourtant le dispositif existe dans certaines communes, de gauche il faut bien le dire.

Ce que nous regrettons globalement, c'est d'avoir été écarté de toutes définitions de projet sur la durée du mandat. Même ceux sur lesquels nous étions favorables par exemple de l'école Paul Langevin avec la végétalisation de la cour et la rénovation thermique du bâtiment. Les dossiers nous arrivaient ficelé d'avance.

Au début du mandat, on aurait pu penser que vous alliez nous entendre mais très vite, par exemple sur les pistes cyclables, tout a été mis sous cloche, sans explications. Et nous voyons sortir à la fin du mandat l'étude de circulation dans le cadre du plan de gestion du patrimoine auquel nous n'avons jamais été consultés.

Dans ce contexte, ce compte administratif 2025 arrête financièrement votre bilan mais nous sommes loin d'être d'accord sur les priorités que vous avez développé sur l'ensemble de votre projet politique pour les habitants de notre commune.

**M. VASLIN-THILLET :** Juste pour vous répondre globalement sans rentrer dans le détail, vous avez parlé d'une vision et justement nos visions divergent et vous avez expliqué pourquoi. Mais c'est bien vous avez une vision et des idées qui vont avec et ce n'est pas toujours le cas surtout en ce moment.

Il y a des constats que l'on partage que l'on ne va pas régler ici notamment la régulation des médecins, sur le centre de santé des médecins salariés, alors on commence à s'y intéresser car au début M. Bonneau avait même prévu 300 médecins mais ça peine à décoller, mais il n'est pas inintéressant d'y regarder.

Je voulais vous remercier d'être une opposition constructive.

**M. FLEURET :** Pour aller dans le même sens que Simon, vous dire, Mme Faure, que vous avez au moins une constance dans vos idées et même si on n'est pas d'accord c'est bien d'avoir une ligne conductrice assumée, ce n'est pas toujours le cas et donc merci beaucoup.

Sur le fait de minimiser le fonctionnement par rapport à l'investissement c'est quand même quelque chose qui paye parce qu'on se rencontre qu'à l'échelon départemental sur 104 départements on a 75 départements en moindres difficultés et le fait que sur plusieurs générations on a fait attention au

fonctionnement pour pouvoir investir, aujourd'hui on investit autant que le département du Loiret qui a trois fois plus d'habitants que nous.

Cette différence de vue, elle fait sens car nous n'avons pas le même ADN politique mais votre position se respecte notamment avec les temps qui courent, et même si je partage complètement ce que vous dites par rapport à l'Etat qui se décharge sur les collectivités. Je pense que c'est un combat que l'on a un commun. Il faut que l'on fasse attention à l'avenir et le fait de faire attention au fonctionnement cela ne veut pas dire que l'on néglige les agents. Bien au contraire. Ce sérieux-là va terme à moyen terme va payer. Cette différence vue est logique en fonction de nos différences politiques et c'est bien l'intérêt municipal d'échanger sur ce type de vue.

**M. DELLA-VALLE :** La parole qui m'a un peu heurté par rapport au fait que l'on imite les dépenses de fonctionnement et donc que le personnel en faisait les frais. Il est vrai que l'on essaie de limiter les dépenses de fonctionnement mais, Danielle comme tu le dis toi-même, l'Etat nous a mis des charges supplémentaires. Je rappelle pour la CNRACL cela représente 150 € par mois et par agent, ce n'est pas une somme anodine. Donc je ne peux pas laisser dire que le personnel en faisant les frais d'autant plus que l'on a été vigilant pour améliorer la situation des personnels puisqu'on a développé le régime indemnitaire, on a mis en place la mutuelle pour les personnels et la prévoyance avant 2026. Cela a été un coût supplémentaire, on a souhaité le faire et on l'a fait.

La commune de Déols reste attractive pour les agents puisque je rappelle qu'il y a eu 13 départs dont 2 en retraite et 17 arrivées donc c'est bien qu'on arrive à attirer d'autres agents.

Sur le fait que l'argent public, l'argent de la commune sert de plus en plus au privé. Je ne pense que l'on puise cela car on a tous le souhait d'améliorer le service à la population. Et je rappelle que lorsque l'on a mis la cantine à 1 €, même si l'Etat compense en partie, je ne pense pas qu'on puisse dire que cela sert au privé mais aux habitants et en particulier aux enfants.

Effectivement on n'est pas d'accord sur un certain nombre de choses, et au-delà du service public, c'est le service au public et qui peut être rendu de différentes manières.

Puisqu'on arrive à la dernière séance de cette mandature, je voulais vous remercier parce qu'on a toujours eu des débats courtois et comme cela a été dit avant moi on n'est pas d'accord mais pour autant on arrive à discuter et heureusement.

**Mme FAURE :** Je suis bien d'accord, on n'a pas les mêmes lignes politiques.

Mais il me semble que sur le personnel sur la durée du mandat, il y a eu de grands mouvements et beaucoup de problèmes et, globalement, vous ne pouvez pas non plus dire que cela a été que positif car il y a eu de gros départs.

Quand les agents partent d'une mairie ou d'un service public d'eux-mêmes cela veut dire qu'il se passe quelque chose. Donc surtout dans les difficultés actuelles où l'on tient à garder son emploi, alors il ne faut pas enjoliver non plus. Je ne vais pas débattre au-delà, on l'a assez dit, nos désaccords on les a exprimés souvent, clairement, alors on va en rester là.

Sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'aménagement du territoire, le Maire en exercice s'étant retiré, le conseil municipal décide à **la majorité** d'approuver le compte administratif 2025 en ses résultats, tels qu'ils sont retracés en annexe à la présente délibération, y compris les restes à réaliser 2025.

## **5. RAPPORT 3\_AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL 2026**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement et assurer l'équilibre réel du budget.

Un résultat de l'exercice 2025 de **3 662 188,27 €** qui se décompose comme suit :

- **916 507,35 €** d'excédent de fonctionnement.
- **2 745 680,92 €** d'excédent d'investissement.

Un résultat de clôture de l'exercice 2025 de **2 676 788,16 €** qui se décompose comme suit :

- **1 373 738,71 €** d'excédent de fonctionnement.
- **1 303 049,45 €** d'excédent d'investissement.

Un solde des restes à réaliser des investissements 2025 qui se décompose comme suit :

- **273 960,70 €** de dépenses d'investissement.
- **276 389,22 €** de recettes d'investissement.

Pour rappel, les restes à réaliser sont automatiquement inscrits en dépenses et en recettes d'investissement dans le budget primitif de 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget principal 2026 comme suit :

- 1 305 477,97 € en recettes d'investissement 2026 au compte 002 - excédents de d'investissement reportés.
- 1 373 738,71 € en recettes de fonctionnement 2026 au compte 002 - excédents de fonctionnement reportés.

SECTION FONCTIONNEMENT 2025	
Recettes de fonctionnement	9 695 869,14 €
Dépenses de fonctionnement	8 779 361,79 €
<b>Résultat 2025</b>	<b>916 507,35 €</b>
Report 002 (2024)	457 231,36 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 373 738,71 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT 2025	
Recettes d'investissement	7 150 118,13 €
Dépenses d'investissement	4 404 437,21 €
<b>Résultat 2025</b>	<b>2 745 680,92 €</b>
Report 001 (2024)	- 1 442 631,47 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 303 049,45 €</b>
RAR Recettes 2025	276 389,22 €
RAR Dépenses 2025	273 960,70 €
<b>Résultat RAR 2025</b>	<b>2 428,52 €</b>
Résultat cumulé en fonctionnement	1 373 738,71 €
Besoin à couvrir en investissement (Déficit 2025 + RAR 2025)	- €
<b>Report en recettes de fonctionnement 002 N+1 (BP2026)</b>	<b>1 373 738,71 €</b>
<b>Report recettes d'investissement 002 N+1 (BP2026)</b>	<b>1 305 477,97 €</b>
<b>Recettes d'investissement au 1068 (BP2026)</b>	<b>- €</b>

## 6. RAPPORT 4\_VOTE BUDGET PRINCIPAL 2026

**M. VASLIN-THILLET :** Le budget primitif que nous vous proposons aujourd'hui n'est pas seulement un document comptable. C'est un projet politique, c'est la feuille de route de la commune pour l'année 2026 et des projets qui y auront au-delà, et c'est surtout la traduction concrète des engagements que nous avons pris devant les Déoloises et les Déolois.

Un budget municipal doit répondre à trois exigences :

1. gérer avec sérieux l'argent public,
2. maintenir un haut niveau de services publics,
3. préparer l'avenir par l'investissement.

C'est exactement ce que nous faisons.

Avant de parler projets, il faut rappeler un point essentiel : la commune de Déols est aujourd'hui dans une situation financière solide. Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élève à 6,4 millions d'euros et il passera à 5,77 millions d'euros fin 2026.

La capacité de désendettement est de 4,92 années. Pour bien comprendre ce chiffre, le seuil d'alerte pour une collectivité se situe généralement entre 10 et 12 ans. Autrement dit, Déols dispose d'une situation financière très saine.

Autre indicateur important : 745 € de dette par habitant. La moyenne nationale pour les communes comparables est d'environ 767 €. Cela signifie que la ville de Déols est moins endettée que la moyenne de sa strate.

Des projections montrent que nos marges financières vont encore s'améliorer à partir de 2028 puis 2034, avec une baisse progressive des annuités de remboursement. C'est le résultat de plusieurs années de gestion responsable.

Ce budget est construit dans un contexte national particulièrement incertain pour les collectivités. Nous devons faire face à plusieurs évolutions :

- une baisse probable de certaines dotations, notamment celles liées à la CAF dans l'attente de la nouvelle Convention Territoriale Globale
- une réduction des compensations fiscales de l'État
- des recettes inter communales plus incertaines, notamment sur le FPIC

Face à ces incertitudes, nous avons fait un choix simple : la prudence budgétaire. Nous avons décidé d'inscrire uniquement les recettes dont nous avons la certitude. Cela explique par exemple la baisse apparente de certaines prévisions de recettes, notamment les produits des services et les dotations et participations. Si certaines subventions ou participations sont confirmées dans l'année, elles seront naturellement intégrées par décision modificative. C'est une gestion sincère et responsable.

La structure des recettes de la commune reste stable. Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la fiscalité locale, les impôts et taxes et les dotations et participations.

La fiscalité locale représente donc la principale ressource de la commune, ce qui est normal pour une collectivité. Mais nous avons aussi fait le choix de valoriser notre patrimoine communal. Les produits du patrimoine et des services représentent près de 275 000 €.

Cela passe notamment par les locations de bâtiments communaux, l'utilisation d'équipements municipaux, les recettes liées à certaines activités ou services publics.

Le budget 2026 confirme une tendance forte de notre mandat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables, avec une baisse globale de 0,19 %.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2,4 millions d'euros, avec une baisse d'environ 1,27 %. Même si les prix de l'énergie restent incertains, nous continuons à maîtriser ces dépenses.

Pour donner un ordre d'idée : l'énergie représente 515 000 € dont 305 000 € d'électricité et 210 000 € de chauffage urbain.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 5,87 millions d'euros. Elles représentent la principale dépense de la commune, ce qui est normal puisque ce sont les agents municipaux qui assurent le fonctionnement quotidien des services publics.

Mais il faut rappeler que plusieurs hausses sont imposées par l'État : la revalorisation du SMIC, la hausse des cotisations retraite de la CNRACL et les nouvelles obligations sociales.

La hausse de la cotisation retraite représente 67 000 € supplémentaires pour la commune en 2026.

Malgré cela, nous maintenons une organisation stable. Mieux, nous prévoyons des recrutements notamment avec l'arrivée de nouveaux policiers municipaux. Il permettra de renforcer la prévention, la proximité et la sécurité des Déolois.

La municipalité continue également de soutenir les forces vives de la commune. En 2026, on budgete 245 000 € de subventions seront consacrés aux associations. C'est un choix politique clair. La vie associative est le cœur de la dynamique locale, qu'il s'agisse de sport, de culture ou de solidarité. Tous les ans, elles organisent la vie de Déols avec des événements divers et nombreux.

Nous maintenons également un soutien fort au CCAS, avec une subvention d'équilibre estimée à au moins 194 000 €. De plus, nous finaliserons la création de l'épicerie solidaire.

Ce soutien permet d'accompagner les familles, d'aider les personnes les plus fragiles et de maintenir une politique sociale de proximité.

Au-delà du fonctionnement, ce budget est surtout un budget d'investissement. Et c'est là que se prépare l'avenir de la commune. En 2026, les investissements continueront de s'articuler autour de plusieurs grandes priorités.

## **1. Sécurité et tranquillité publique**

La sécurité reste une priorité forte puisque l'Etat abandonne sa prérogative et laisse les communes seules face à cette responsabilité. Déols prend sa part. Ces dernières années, la ville a investi dans plusieurs dispositifs importants. Dans les écoles, nous avons mis en place les Plans Particuliers de Mise en Sûreté, avec plus de 70 000 € investis dans les systèmes d'alerte. La ville poursuit également l'extension du réseau de vidéoprotection. Cette politique porte ses fruits. Grâce à l'identification des auteurs d'incivilités, la commune a récupéré 56 551 € en 2025 et 75 654 € en 2024, soit plus de 132 000 € récupérés en deux ans.

Cette politique s'intensifiera. Afin de pouvoir disposer d'une présence policière plus forte notamment la nuit et les week ends, nous passerons avec Châteauroux un contrat pour que les forces municipales de police puissent intervenir à Déols.

Sur la route, nos équipes sont désormais dotés d'un cinémomètre pour faire de la prévention sur la vitesse. Ils se déploieront à plusieurs endroits de la ville.

## **2. Santé et services à la population**

La municipalité continue également de faire de la santé une priorité, car encore une fois, l'Etat abandonne sa prérogative d'organisation de l'offre de soins sur les territoires. Début 2026, l'Indre a passé la barre fatidique de moins de 100 médecins généralistes malgré les politiques actives et la mobilisation des élus locaux. Soyons clairs, ce n'est pas un sujet à traiter à la légère et il est d'intérêt général, les médecins sont moins nombreux et ce ne sont plus les médecins que nous avons connu. Mais nous développerons toutes les actions pour favoriser l'installation des médecins, loin des promesses faciles et en fonction de nos capacités financières aux côtés de nos professionnels de santé qui sont à nos côtés au quotidien. C'est à ce titre qu'un centre

de santé ouvrira avec la possibilité de salarier des médecins ou encore accueillir une cabine de téléconsultation.

Nous développerons aussi les actes de prévention car prévenir c'est guérir avec les associations locales autour du sport, de l'alimentation notamment.

Ces initiatives visent à faire de Déols une ville attentive aux besoins de ses habitants et aux enjeux de santé publique.

### **3. Cadre de vie et environnement**

Nous poursuivons également nos efforts et des projets concrets pour améliorer le cadre de vie à Déols. Le plan pluriannuel d'investissement 2026-2032 prévoit notamment un budget annuel dédié à la réfection des voiries dans tous les quartiers. Dans ce même sens, la construction de ronds-points pour entrer à Brassioux sera un aménagement fort pour sécuriser la circulation.

Le logement est aussi important si l'on veut continuer à accueillir de nouveaux habitants, maintenir les effectifs dans nos écoles et faire vivre Déols : à Brassioux avec la construction prochaine d'une tranche de 27 logements et celle de la dernière tranche du Pressoir qui permettra de refaire ensuite le chemin de Marban.

Nos écoles continueront à répondre aux enjeux climatiques avec les études de végétalisation des écoles Paul Eluard et Jean Monnet, les financements étant déjà confirmés par nos partenaires. A Jean Monnet nous lancerons l'étude afin de rénover les sols et la toiture pour chiffrer les besoins.

Nos équipements sportifs ne seront pas oublier car ils sont essentiels pour nos associations sportives. Ainsi nous lancerons une étude pour rénover les deux gymnases. Des travaux seront lancés dès cette année pour rénover les terrains extérieurs de tennis à Brassioux, rénover le stand de tir, le mur d'escalade au gymnase Marcel Lemoine ou encore l'éclairage des gymnases et des terrains, notamment de rugby à Brassioux. Dans nos quartiers aussi, nous lancerons les projets de de city stade à Brassioux et au Clou.

L'ensemble de ces projets traduisent une ambition claire : offrir des équipements modernes, accessibles et adaptés aux usages d'aujourd'hui et de demain, tout en garantissant la gestion responsable des finances communales.

Mais investir dans le cadre de vie, c'est aussi projeter des aménagements ambitieux et cohérents, tel est l'objectif du programme Déols Ambition 2032 qui s'étalera sur plus d'un mandat avec plusieurs pans dans le secteur stratégique du pont de Déols au centre historique sur :

- la mobilité et la circulation pour améliorer les conditions de déplacement pour tous les usagers : piétons, cyclistes et automobilistes ;
- l'aménagement urbain et paysager pour redonner un ensemble lisible au centre-ville, renforcer l'attractivité commerciale et résidentielle ;
- la végétalisation avec davantage de nature en ville et des aménagements en concordance avec les défis environnementaux ;
- la mise en valeur de notre patrimoine dans le cadre du projet de reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- la construction de logements.

Le marché public pour recruter l'AMO et accompagner la commune à la rédaction du cahier des charges sera bientôt lancé. Nous pourrons également lancer en 2026 l'étude pré opérationnelle en vue de la requalification des espaces publics de l'entrée de ville et de l'ensemble du secteur.

L'objectif est affiché, une véritable vision à long terme pour doter Déols d'un cadre d'action lisible et partagé. Déols affirmera son double visage : une ville fière de son passé et une ville tournée vers l'avenir.

Les investissements 2026 seront financés de manière responsable. Les recettes d'investissement comprennent notamment 500 000 € de FCTVA et 760 000 € de subventions d'investissement. Et surtout, aucun nouvel emprunt n'est prévu pour 2026.

C'est un choix fort. Cela signifie que nous pouvons continuer à investir sans augmenter la dette de la commune. Un budget de stabilité et d'ambition Ce budget 2026 traduit une ligne politique claire.

Une ville, financièrement solide, qui maîtrise ses dépenses, qui soutient ses associations, qui protège ses habitants et qui prépare l'avenir par l'investissement.

Ce budget qui s'établit à 4 482 065,38 euros en investissement et 10 746 646,11 euros en fonctionnement, c'est un budget responsable, ambitieux et fidèle aux engagements que nous avons pris devant les Déolaises et les Déolois. Et c'est avec cette même détermination, aux côtés de tous que nous continuerons à agir pour notre commune.

Je veux aussi remercier M. DAHMANE et M. LEFEBVRE sur le travail de ce budget.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le budget primitif 2026.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de **10 746 646,11 €**, intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- En section d'investissement pour un montant de **4 482 065,38 €**, intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;

**Mme le Maire :** Je voudrais ajouter quelques précisions parce qu'on entend beaucoup de choses, beaucoup de promesses pendant cette période électorale et notamment de nos adversaires politiques.

Seulement, nous, c'est du concret, par exemple sur la santé. Vous l'avez dit Mme FAURE, la santé c'est une vraie problématique sur notre territoire et aucune commune du département de l'Indre n'échappe à celle-ci. Même si je vous l'accorde, ce ne sont pas des compétences communales mais bien des compétences de l'Etat mais faute d'une gestion de santé publique qui soit suffisamment efficace, nous sommes, aujourd'hui, nous collectivités, et quelques soient la collectivité territoriale, départementale et régionale, obligés de mettre la main à la poche pour essayer de trouver des solutions.

Mais à Déols les solutions sont concrètes. Je pense que l'information n'est pas encore passée car le dossier a été déposé il y a un peu plus de deux semaines. Nous avons les locaux, nous avons le médecin, le dossier a été déposé à la région pour avoir un centre de santé municipal avec un médecin qui se veut être salarié, un médecin qui est parti à la retraite et pour le citer c'est le Dr Boucly. Il nous accompagne dans ce projet de centre de santé municipal et je le remercie parce que nous avons des médecins qui sont partis, notamment le Dr Visan qui a 72 ans a repris une activité partielle au centre dentaire et ceci dans l'intérêt des habitants.

Le dossier a été déposé à la région, ce sont les anciens locaux du crédit mutuel. Nous allons avoir un bail dans ces locaux, nous prenons à notre charge, nous municipalité, les fluides, le loyer, la secrétaire car c'est comme cela que ça fonctionne sur un centre de santé municipal. La région va rémunérer le médecin, et va également fournir le matériel, le logiciel et puis la table de soins, le bureau et les fauteuils.

Cela est la 1<sup>ère</sup> solution concrète.

La 2<sup>ème</sup> solution concrète qui a été matérialisée la semaine dernière car même si nous sommes en période électorale nous continuons à travailler quotidiennement et donc le travail porte ses fruits. Nous allons avoir un médecin généraliste qui va venir une journée et demie sur la commune à l'espace santé. Il est installé dans une autre commune et a repris des patients du Dr Boucly, donc c'est plus simple

pour lui de recevoir les patients sur Déols et peut-être d'en prendre un peu plus. Normalement, il commence le 8 avril.

Voilà c'est concret, ce ne sont pas des promesses dans le vent en disant dans 18 mois j'amène deux médecins. Le travail continue, ce sont de nombreuses heures de travail pour arriver à monter ces dossiers. Nous attendons que l'ARS valide notre projet de centre de santé communal. Mais cela n'est pas encore suffisant, ce sont des médecins qui reviennent provisoirement et je ne sais pas combien d'années ils seront là. Mais on va essayer d'attirer d'autres médecins et je pense que la pratique salariée peut aussi être une solution pour des jeunes qui ne veulent pas s'installer en libéral car cela leur fait peur. Cet afflux de patients à traiter peut faire peur alors certains préfèrent être salariés.

Dans ce centre de santé, et toujours avec le Dr BOUCLY et des infirmiers, l'idée est de monter une cabine de télémédecine et pas téléconsultation. C'est-à-dire une cabine où vous aurez un médecin généraliste à travers l'écran mais vous serez assistés par un infirmier pour prendre les constantes avec des appareils connectés. Ce sont aussi des projets concrets.

Nous nous sommes mis en relation, avec Mme RENAULT et les services, avec un porteur de projet qui met en place ces cabines et aujourd'hui nous travaillons avec des infirmiers pour essayer de conventionner et trouver des solutions.

Sur les travaux de ce budget, toujours dans la même politique, nous sommes toujours dans le travail même si effectivement il y a des élections à la fin de la scène. Nous parlions tout à l'heure des sols de l'école Jean-Monnet, les travaux sont prévus pour cet été car il nous faut intervenir pendant les vacances d'été. L'éclairage du gymnase est lancé également et le mur d'escalade sera réalisé cet été.

Concernant la sécurité, là aussi ce n'est pas une compétence de la commune mais on s'aperçoit que par rapport à l'évolution de notre société et surtout le manque de moyens mis en place par l'Etat avec la police nationale, nous sommes obligés de pallier avec de la police municipale, même si les fonctions ne sont pas les mêmes.

Quand vous parlez avec les gens, les deux priorités, ce sont la santé et la sécurité. Donc là encore c'est du concret, nous avons recruté un 3<sup>ème</sup> policier municipal qui devrait arriver fin avril-début mai. Le recrutement est fait mais il y a une période de rupture entre deux communes qui est de minimum 3 mois. Nous avons également un recrutement potentiel pour un 4<sup>ème</sup> policier municipal qui a un profil intéressant et il faut voir si cela est possible.

L'avantage d'être à trois policiers municipaux, c'est que l'on a une vraie équipe. Quand on a que deux agents c'est compliqué lorsqu'on n'en a un qui est en vacances ou bien un qui est malade, on se retrouve à un policier et une intervention seulement avec un policier peut être compliquée sur certains cas ou certains quartiers de notre commune. Là avec le 3<sup>ème</sup> agent, nous allons pouvoir avoir vraiment cette police de proximité et je voulais aussi de préciser c'est encore c'est du concret.

Suite à toutes les réunions publiques que nous avons faites et auxquelles vous avez assisté, vous savez que la vitesse est une préoccupation de nos concitoyens, nous-mêmes dans nos rues, nous l'avons constaté. Nous avons une convention avec Châteauroux-Métropole qui nous mettaient à disposition son cinémomètre alors là nous avons pris la décision d'acheter un cinémomètre. Nous l'avons budgété et je le dis avec beaucoup d'humour mais nos policiers ont reçu leur joujou de Noël et là ils sont en train de le régler.

Nous allons être autonomes pour pouvoir faire des contrôles. L'idée ce n'est pas de faire de la répression à gogo mais de montrer effectivement que nous sommes équipés et si vous êtes à 80 au lieu de 50 il y aura répression, si vous êtes à 55 ou 58, il y aura sensibilisation à cet excès de vitesse.

C'est ce que je voulais dire sur le concret et sur ce qui est déjà enclenché.

**Mme BOUTINAUD :** Le cinémomètre ce sera quelque chose qui sera mobile.

**Mme le Maire :** C'est un radar mobile, des jumelles.

**Mme BOUTINAUD :** J'espère que vous n'oubliez pas la cité du Clou car elle est bien mal en point par rapport à ces aménagements, je ne parle des immeubles car certains ont été rénovés.

Vous parlez du mur d'escalade à la cité du Clou. Il y avait tout un petit complexe qui était plutôt sympathique qui est complètement délabré. Je trouve dommage notamment le tennis qu'on est laissé s'abîmer cette partie-là.

**Mme le Maire :** Pour vous répondre, on a vu vendredi après-midi avec Marc un groupe de jeunes, ils étaient une dizaine et jouaient au foot au milieu de la rue et on a échangé avec eux. On leur a proposé de créer un city stade pour remplacer ce terrain de basket qui est vraiment obsolète. Ils étaient très contents puisque cela fait partie de nos projets de refaire un city stade au pied du château d'eau. Vous pouvez avoir du basket, du hand, du foot, ce seront des terrains multi-activités, et ces jeunes étaient très contents qu'on leur propose ce projet. C'est même eux qui nous ont défini un peu ce qu'ils aimeraient pour jouer ensemble.

**Mme FAURE :** Juste une question sur le futur centre santé municipal, ferez-vous appel au dispositif médecins solidaires ?

**Mme le Maire :** nous sommes renseignés auprès du dispositif médecins solidaires. Il y a un centre qui a été créé à Reuilly et donc éventuellement on s'est dit que cela pouvait être une solution. Sauf qu'ils ne veulent en faire un 2<sup>ème</sup> sur le département de l'Indre pour l'instant, je dis bien pour l'instant car c'est peut-être un projet qui va être revu. Le prochain sera sur le Loiret. Sincèrement, on a cherché beaucoup, beaucoup de solutions.

**M. FLEURET :** Juste pour donner des éléments à Mme FAURE, pour les médecins solidaires, ils vont recruter un 2<sup>ème</sup> médecin sur site car le principe est de partager le secrétariat et pour stabiliser les choses, ils préfèrent rester sur le même site et après ils passeront sur un autre département.

**Mme le Maire :** Il y a autre chose que je n'ai pas précisé mais qui démontre du travail que nous avons fourni tous, c'est le rachat du cabinet dentaire.

Car il faut quand même savoir que grâce à cette implantation de quatre dentistes sur notre commune, et je tiens à préciser qu'il n'y a aucune autre commune sur le département de l'Indre qui a amené un centre dentaire avec 4 dentistes en une seule fois, maintenant, ce même porteur de projet ouvre un centre dentaire à Châteauroux avec huit dentistes.

Donc je vous félicite collectivement encore une fois d'avoir pris cette décision car on apporte une solution en dentaire à l'échelle de notre territoire et je remercie ceux qui avaient validé le rachat du centre de santé. On voit qu'aujourd'hui cela porte ses fruits et que sur Châteauroux on a huit dentistes qui vont arriver.

**Mme FAURE :** Vous savez que nous mettons fin à notre mandat électoral tous les trois, que nous sommes en pleine campagne électorale des municipales, cela vous le savez, que deux listes au programme similaire sont en présence mais malheureusement sans liste de gauche portant des priorités sociales et écologistes. Et comme vous le savez nous ne sommes des chantres de l'apolitisme qui est une véritable supercherie puisqu'il n'y a rien de plus politique que les choix qui concernent la cité. C'est d'abord le sens profond et premier du mot politique.

Nous sommes exprimés là-dessus ensemble clairement sur cette situation auprès de nos concitoyens. A l'évidence, et je pense que c'est sans surprise, nous n'aurions pas mis les mêmes priorités que celles que vous envisagez dans votre budget primitif.

Par ailleurs, nous devons prendre en considération le monde qui nous entourent. De ce point de vue, on ne peut ignorer que les guerres par Trump et Natanyahou pour de sordides intérêts capitalistes et colonialistes que ce soit en Palestine ou dans tout le Moyen-Orient après le génocide du peuple gazaoui auront des conséquences sociales et écologiques, ici même, pour la population. Il n'est qu'à voir commenté les négociants en carburant se sont précipités immédiatement sur cet effet d'aubaine pour augmenter leur prix alors que leur ravitaillement n'était pas à l'ordre du jour et leur cuve encore bien pleine. Quel sinistre monde livré aux intérêts mercantiles.

Nous considérons donc que ce budget devra être revu pour répondre à des priorités essentielles du point de vue social et des actions plus exigeantes en termes d'écologie. Si on se réfère au débat

d'orientations pour la future mandature, il faudra sans doute faire des choix politiques en répondant aux besoins des habitants et investissements plus ou moins de prestige.

Aussi, nous considérons qu'il est plus sage et honnête de ne pas nous exprimer sur ce budget 2026 que seuls les nouveaux élus auront à mettre en place.

**Mme le Maire :** Je vais vous répondre sur deux sujets.

Concernant la politique locale, je pense que nous nous assumons nos convictions, je n'en dirais pas plus.

Concernant le budget, c'est un budget primitif. On a connu par le passé, on a eu d'une part la crise sanitaire et la crise énergétique où il a fallu adapter nos budgets. Là effectivement vu le contexte international il y aura des ajustements à faire et je vous rejoins sur ce sujet.

Je voudrais intervenir car je suis désolé de voir l'absence de projets concernant l'environnement. Pour ce que j'ai vu ce n'est pas simplement la Tour de l'Horloge où tout ce qui est historique, pour moi c'est du patrimoine.

L'environnement, c'est l'environnement au niveau écologique. Vous savez que plusieurs fois je suis intervenu et je vais encore intervenir sur le fait qu'il n'y a rien de fait sur l'eau. Vous vous êtes débarrassés sur ce problème de l'eau sur la CAC ou le service des eaux. Je trouve que cela est extrêmement important parce que, pour l'instant il y a eu des ruptures qui ont existé, il y avait des ruptures avec ceux qui savaient lire, écrire et compter, 1<sup>ère</sup> rupture. Puis 2<sup>ème</sup> rupture, il y a eu ceux qui se sont fait embaucher dans l'industrie à moindre coût, ce que l'on a pu voir au niveau de révolution industrielle, et aussi une rupture avec ceux qui ont pu s'approprier les outils informatiques et moi je vous dis qu'un jour il y aura un problème avec l'eau. Il y aura ceux qui seront capables de fournir aux habitants de l'eau potable et puis ceux qui seront laissés sur la route.

Je pense qu'il y a un manque cruel d'actions de la municipalité par rapport aux déols. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, je pense qu'il faut que l'on conserve le maximum d'eau pour pallier des sécheresses, car il y en aura d'autres sans doute encore plus pire que celles que nous avons connues, et pour pouvoir arroser les plantes et les arbres. Effectivement, si on peut laisser les arbres se développer naturellement, cela se passe quand ce sont des conditions naturelles normales, et quand cela n'est pas normal et bien il faut que nous, nous puissions intervenir pour éviter de gaspiller l'argent du contribuable car si jamais les plantes elles crèvent il faudra les remplacer.

**Mme le Maire :** Juste pour répondre à votre intervention M. JACOBIESKI. L'écologie, ce n'est pas que l'eau et je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons rien fait sur ce mandat.

Nous avons quand même fait la cours oasis de l'école Paul Langevin et je vous invite à y aller car c'est une très belle réussite.

Nous avons planté des placettes et un verger à Brassioux qui justement on ramène des arbres et on ramène de la fraîcheur.

Et je ne parle pas, bien évidemment et qui est le plus gros morceau, de l'isolation des écoles que nous avons faite. Et dans notre programme pour la prochaine mandature, il y a l'isolation de nos bâtiments municipaux et équipements sportifs parce que tout cela fait aussi parti de l'écologie et de la lutte contre le réchauffement climatique. J'entends ce que vous dites sur l'eau mais je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons rien fait concernant l'écologie.

**M. JACOBIESKI :** J'ai repris que cet aspect de l'eau car je savais que vous n'alliez pas parler de l'action des lacs qui a été terminée.

Je vous ai parlé que de l'eau car c'est effectivement ce secteur-là qui a été abandonné pendant votre mandature. L'eau est fondamentale pour le maintien de la biodiversité et si on n'arrose pas correctement et bien cette biodiversité elle va disparaître. Si on ne fait pas attention non plus à faire en sorte de continuer d'avoir de l'eau de bonne qualité en allant la chercher de plus en plus profondément dans les nappes phréatiques, je vous signale que cela va être un problème.

**Mme le Maire :** Concernant la nappe phréatique de Montet-Chambon, elle est abondante car on n'aura pas de pénurie d'eau car elle est abondante. Certes, il faut faire attention à la qualité de cette eau. Je ne me cache pas derrière Châteauroux-Métropole mais la compétence de la gestion de l'eau est une compétence inter-communale et de Châteauroux-Métropole.

Après on avait fait, effectivement, l'opération avec les récupérateurs d'eau qui était une très belle opération. J'aimerais bien que l'on puisse la refaire. Seulement j'ai posé plusieurs fois la question mais on ne pourra pas la refaire au budget précédent car nous avons eu plus de 50% de financement par l'agence de l'eau sur ce projet de distribution de récupérateurs d'eau. Après, il faudrait accepter que cela soit plus cher. Et quand je vois la difficulté sur mon domaine de compétence qui va aussi dans le sens de l'écologie avec les composteurs individuels ou collectifs et l'adhésion des gens à trier à la source leurs biodéchets, encore une fois c'est pour protéger notre planète aussi, alors que c'est gratuit. J'ai un peu de mal à me poser la question et à me dire est-ce que les gens vont accepter de payer 50 ou 100 € pour un récupérateur d'eau. C'est juste une question aujourd'hui sur la prise conscience de notre population sur des sujets où je vous rejoins complètement sur des sujets qui sont aujourd'hui des sujets de société et je trouve que les gens ne sont suffisamment responsables sur la gestion de l'eau, sur la gestion des déchets mais comment faire prendre conscience aux gens de ces éléments-là.

**Mme FAURE :** Sur la préservation de l'eau, Gabriel a raison parce qu'en complémentarité la CAC travaille sur ce problème. Mais comme vous le dites, les sources d'eau sont sur notre commune et les habitants de Déols, enfin une partie des habitants car il y a deux sources d'eau, au niveau de Déols, je pense que sur la mandature qui vient il faudra travailler avec la population par ce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je trouve que l'on a la chance dans la ruralité de la conscience sur l'utilisation de l'eau beaucoup plus qu'en ville. En ville, on ouvre le robinet alors que nous on voit ce que produit le réchauffement climatique. On le voit beaucoup plus nettement sur la biodiversité, sur les changements de saisons, cela nous touche beaucoup plus, on est plus proche de ce point de vue-là. Moi mon souci pour l'avenir et les générations futures, c'est l'arrivée du datacenter. C'est l'utilisation de l'eau qu'ils en font. Partout dans le monde, c'est cette question qui est soulevée. Il faut donc que ce projet se fasse en préservation de la nature en tant que vivant et pas uniquement la biodiversité mais l'être humain. Donc ce sera une vraie question de confiance, car aujourd'hui ce que l'on a gagné c'est la confiance des gens car ils n'ont plus confiance. Je vous demande pour l'avenir de vrais débats pour construire au mieux car sinon on va au-devant de vraies catastrophes. Ce n'est pas moi qui le dis ce sont les scientifiques. On est un petit peu fou sur le progrès sans réflexion de l'avenir pareil pour l'IA. Revoyez l'émission de dimanche dernier sur l'IA. Cela pose des problèmes y compris de guerre. Donc tout cela il faudra le prendre en compte et la préservation de l'eau est essentielle pour tout le vivant. On ne parle pour nous individuellement parlant c'est pour le futur et les générations à venir.

Ayant entendu le rapport de Monsieur Simon VASLIN-THILLET, Conseiller municipal délégué aux affaires générales et aux finances ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la **majorité** d'adopter le budget principal 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **7. RAPPORT 5\_APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2026**

Considérant que le passage en M57 introduit la possibilité de définir au préalable la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le Conseil municipal peut déléguer à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée ;

Considérant que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections et de réaliser des opérations purement techniques sans délai ;

Considérant que cette délégation de mouvements de crédits donnera lieu à une information de l'assemblée délibérante lors de l'assemblée la plus proche, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Madame le Maire qui ne prend pas part au vote.

**Mme FAURE** : On s'est déjà exprimé sur cette question. Donc on s'abstiendra car on ne trouve pas que ce soit une avancée démocratique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **la majorité** d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget primitif 2026.

## **8. RAPPORT 6\_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Le vote des taux des taxes directes locales de la commune doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget primitif 2026 et ce même si les taux restent inchangés.

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) était en vigueur depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Les 20 % restants, définis selon un seuil de revenus, ont bénéficié d'une suppression progressive de cet impôt sur trois ans, jusqu'en 2023 (réduction de 30 % en 2021, 65 % en 2022, et suppression totale en 2023). Par conséquent, depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie cette taxe sur sa résidence principale. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) s'était traduite pour les communes par une perte de ressources. Cette perte a été compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ainsi avec cette réforme et depuis 2021, le taux global de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est composé de la part communale fixée à 29,62 % (depuis 2013) et de la part départementale qui était fixée à 16,21 % soit 45,83% aujourd'hui.

En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue d'être perçue par les communes, qui ont retrouvé la possibilité de fixer librement son taux depuis le 1er janvier 2023.

Pour la fixation des taux, le conseil municipal a trois possibilités, soit :

1. faire une variation proportionnelle des taux ;
2. faire une variation différenciée des taux ;
3. maintenir les taux.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages reste une préoccupation majeure, la municipalité a fait un choix clair et responsable : ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

La solution la plus simple pour équilibrer un budget serait d'augmenter la fiscalité. Beaucoup de collectivités y ont recours face aux contraintes budgétaires. Mais ce n'est pas la voie que nous avons choisie. Depuis le début de notre mandat, nous avons fait le choix de protéger les contribuables locaux, en maintenant des taux d'imposition communaux stables.

Cette stabilité fiscale n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'une gestion rigoureuse et d'une stratégie financière maîtrisée.

Nous avons travaillé à maîtriser les dépenses de fonctionnement, optimiser les recettes existantes, aller chercher des subventions pour financer nos projets et piloter la dette de la commune avec prudence.

Grâce à cette gestion responsable, nous pouvons aujourd'hui présenter un budget équilibré, poursuivre nos investissements et maintenir un haut niveau de services publics sans demander d'effort fiscal supplémentaire aux habitants.

Il est important de rappeler que si les contribuables peuvent parfois constater une évolution de leur avis d'imposition, celle-ci n'est pas liée à une décision de la commune mais à la revalorisation nationale des bases fiscales décidée par l'État. Il est utile de le rappeler à certains.

La part communale, elle, reste stable. C'est un engagement que nous avons pris et que nous continuons de tenir. Dans une période marquée par les incertitudes économiques, maintenir cette stabilité fiscale est aussi une manière de donner de la visibilité et de la confiance aux habitants.

Cela signifie que la municipalité continue d'agir avec un principe simple : gérer sérieusement l'argent public tout en respectant les contribuables.

C'est ce cap que nous poursuivons aujourd'hui : une commune qui investit, qui agit pour ses habitants, mais qui le fait sans alourdir la pression fiscale.

Ainsi, le Conseil municipal est appelé à voter 3 taux pour l'année 2026 :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé toutefois de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes concernées (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) comme suit :

	RAPPEL 2025	PROPOSITION 2026
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</b>	45,83 %	45,83 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</b>	53,78 %	53,78 %
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)</b>	12,33 %	12,33 %

Ayant entendu le rapport de Monsieur Simon VASLIN-THILLET, Conseiller municipal délégué aux affaires générales et aux finances ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026, comme suit :

	PROPOSITION 2026
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</b>	45,83 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</b>	53,78 %
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)</b>	12,33 %

## 9. RAPPORT 7 ATTRIBUTION 2026 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Ville de Déols soutient financièrement de nombreuses associations en vue de les aider à consolider et à accroître leurs activités. Les associations ont la possibilité de soumettre des demandes de subvention, qui sont examinées en fonction de divers critères tels que le nombre d'adhérents, le niveau d'activité des associations, l'accessibilité des activités proposées au grand public, la contribution des associations à l'animation de la ville, ainsi que la part de financement qu'elles apportent par elles-mêmes. En fonction de ces éléments, la Ville de Déols décide d'octroyer ou non un soutien financier pour aider ces associations à mener à bien leurs projets, à mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations ou organismes locaux pour l'année 2026 ;

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANTS 2026
ACMD Cyclo Marche Déols	600,00 €
AIKIDO DÉOLOIS	800,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150,00 €

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANTS 2026
ANACR	130,00 €
AS PÉTANQUE DÉOLS	1 150,00 €
AS TIR DÉOLOIS	2 500,00 €
ASS. PRIJ	54 400,00 €
ASSO. CHÉNEVIÈRES	200,00 €
ASSO. PORTES-DRAPEAUX INDRE	130,00 €
ASSOCIATION COLLÈGE R. ROLLAND	450,00 €
ASSOCIATION COMMERCANTS ET ARTISANS	1 200,00 €
BADMINTON CLUB DÉOLOIS	500,00 €
BASKET DÉOLOIS	5 500,00 €
BERRY'S FLIP	100,00 €
BIELLES MÉCANIQUES	100,00 €
CASTEL GOSPEL	150,00 €
CHŒUR CANTABILE	150,00 €
CLUB GYM BRASSIOUX	300,00 €
CLUB GYM DÉOLS	500,00 €
COUREURS DE FOND DÉOLOIS	3 000,00 €
CTT DÉOLOIS	7 200,00 €
ESCRIME CLUB DE L'INDRE	200,00 €
ESPACE ART ET CULTURE	48 880,00 €
FANFARE SAPEURS POMPIERS	1 600,00 €
FNACA	130,00 €
FOOTBALL CLUB DÉOLOIS	50 000,00 €
HANDI'FÉRENCE	700,00 €
INDRE N'TUTTI	250,00 €
JUDO CLUB DÉOLOIS	2 500,00 €
KARATÉ CLUB DÉOLOIS	2 500,00 €
KORFBAL CLUB DÉOLOIS	850,00 €
LA SAVATE DÉOLOISE	3 000,00 €
LES AMIS DE LA MARTINERIE	150,00 €
LES COPAINS D'AVANT	100,00 €
LES FAFIOUS DU PALET	100,00 €
OVALIE DÉOLOISE	1 000,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	100,00 €
RAID EN INDRE	1 100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	200,00 €
RUGBY CLUB MUNICIPAL DÉOLOIS	5 000,00 €
SNEMM	130,00 €
TENNIS CLUB DÉOLOIS	3 000,00 €
UDSOR	130,00 €
UFAC ET VICTIMES DE GUERRE	130,00 €
V.M.E.H.	240,00 €
VOLLEY BALL	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>201 500,00 €</b>

Les conseillers suivants – Marie Sallé, Michel Blondeau, Frédéric Pailloux et Charlène Leclou – membres des associations précitées, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'accorder les subventions listées dans le tableau ci-dessus pour l'année budgétaire 2026 et de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 65748, du budget primitif principal 2026 de la commune.

## **10. RAPPORT 8\_CESSION D'UN TRACTEUR ET DE SON BROYEUR D'UNE VALEUR SUPERIEURE A 4 600 EUROS**

Considérant qu'au-delà de ce seuil des 4 600 euros, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Considérant que le tracteur et son broyeur de marque AEBI, acquis le 07/06/2016 et enregistrés sous le numéro d'inventaire 2016-87 et 2016-92, pour une valeur totale de 101 060 € ne répondent plus aux besoins de la collectivité. En effet, ce véhicule n'est plus en état d'utilisation et nécessite des frais de réparation très importants.

Etant précisé que la sortie du bien du patrimoine de la commune de Déols sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de l'instruction M57 en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'approuver la cession du tracteur et de son broyeur de marque AEBI au prix de 5 000,00 € au profit de la société SARL Transports Val de l'Indre immatriculée sous le numéro SIRET 49472003000019 et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

## **11. RAPPORT 9\_CREATION EMPLOI PERMANENT DIRECTEUR/TRICE POLE COMMUNICATION-EVENEMENTIEL-VIE LOCALE AU 01/05/26**

Madame le Maire explique que le contrat à durée déterminée de la directrice de la communication, de l'événementiel, et de la vie locale, arrive à son terme au 30 avril prochain.

Ainsi, afin de subvenir aux besoins de la collectivité pour le fonctionnement des services, il convient de créer cet emploi permanent.

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires, mais, dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux, il convient de délibérer en conseil municipal au sujet de l'ouverture de ce poste aux candidats n'appartenant pas à la fonction publique, et d'ainsi pouvoir les recruter en tant que contractuels de droit public.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer des emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,

**Mme FAURE :** Comme d'habitude, pour ce genre d'emploi nous on est pour les emplois de fonctionnaire. Bien évidemment, on serait pour un déroulement de carrière qu'il n'est actuellement mais on ne peut pas en débattre ici sauf à faire des motions. Mais voilà, on s'abstiendra sur le choix que vous faites de créer un emploi contractuel.

**Mme le Maire :** C'est à la demande de la personne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à la majorité** de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 un emploi permanent de Directeur(rice) de la Communication, de l'Événementiel et de la Vie Locale, sur le grade d'Attaché Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra donc justifier d'une expérience significative en communication et événementiel, et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

## **12. RAPPORT 10\_CREATION EMPLOI PERMANENT EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS AU 01/04/26**

Madame le Maire explique consécutivement au départ en disponibilité de longue durée d'une éducatrice de jeunes enfants affectée à la crèche, il convient de recruter une nouvelle éducatrice de jeunes enfants afin de subvenir aux besoins de la collectivité pour le bon fonctionnement de la crèche.

Il convient de créer cet emploi permanent.

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires, mais, dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire s'avèrerait infructueux, il convient de délibérer en conseil municipal au sujet de l'ouverture de ce poste aux candidats n'appartenant pas à la fonction publique, et d'ainsi pouvoir les recruter en tant que contractuels de droit public.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer des emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à la majorité** de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 un emploi permanent d'Éducatrice de Jeunes Enfants, sur le grade d'Éducatrice de Jeunes Enfants, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier de la détention du diplôme d'État d'Éducatrice de Jeunes Enfants, d'une expérience significative réussie en tant qu'éducatrice de jeunes enfants, et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

## **13. RAPPORT 11\_MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

Madame le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents afin de subvenir aux besoins de la collectivité pour le fonctionnement des services.

Afin de pouvoir recruter un (e) Directeur(rice) du Pôle Communication, Événementiel et Vie Locale : 1 poste de catégorie A de la filière administrative : 1 Attaché Territorial.

Afin de pouvoir recruter une Educatrice de Jeunes Enfants, affectée au Pôle Enfance Education Jeunesse : 1 poste de catégorie A de la filière sociale : 1 Educatrice de Jeunes Enfants.

Afin de pouvoir recruter un 3<sup>ème</sup> agent de Police Municipale, affecté à la Direction Générale : 2 postes de catégorie C de la filière police : 1 Gardien-Brigadier, 1 Brigadier-Chef Principal.

**Mme FAURE** : Ce tableau d'effectifs est devenu un tableau de camouflage.

Il est impossible de distinguer combien de fonctionnaires sont employés. Tous les statuts sont définis fonctionnaires, contractuels, stagiaires sans définition précise.

Vous n'abordez le sujet que sous la forme d'emploi permanent qui d'ailleurs ne le sont pas du tout pour les contractuels, le poste peut-être mais pas les agents. Vous demandez de plus en plus de polyvalence aux agents de catégorie C les moins payés, vous exonérant de respecter les qualifications au regard des missions exigées.

Vous masquez ainsi le nombre d'emplois de fonctionnaires sur la commune. Ce dernier a baissé et c'était d'ailleurs votre objectif depuis le début du mandat avec toutes les modifications opérées dans l'organisation du travail.

La structure des effectifs a bien changé en répondant aux injonctions du gouvernement pour réduire les dépenses de fonctionnement. Toute cette logique transpirait dans vos discours et certains élus le disaient même ouvertement à l'extérieur : trop de personnel à Déols.

Sauf qu'à Déols, comme histoire, il n'y a pas que les vieilles pierres, il y a eu un nombre de services communaux importants destinés à la population et aux associations depuis bien longtemps ce qui exigeaient du personnel constant et qualifié pour l'entretien et la réponse aux besoins des habitants et aux associations.

Maintenant, vous êtes en train de réduire tout cela y compris les mises à disposition aux associations, et nous ne pouvons pas être d'accord. D'ailleurs, nous sommes toujours de recevoir le bilan social que vous deviez nous fournir. Je vous l'ai encore demandé à la dernière commission des affaires générales et des finances. Vous nous répondez toujours oui mais nous n'avons aucun retour. Cela fait plusieurs fois. Cela ne change pas jusqu'au bout.

**Mme le Maire :** Il y a des choix qui sont pleinement assumés et notamment la mise à disposition de personnels auprès des associations. Il faut, Mme FAURE, aujourd'hui, même si les finances sont saines. Nous avons des recettes qui diminuent donc si nous faisons une gestion efficiente de nos dépenses, on emmène notre commune dans le mur. C'est comme une gestion d'un foyer familial, il y a un moment où il faut équilibrer les services.

Je trouve bizarre votre comparaison avec les pierres. Le patrimoine c'est une chose, cela fait partie du patrimoine de Déols et le personnel, oui effectivement, il y a eu une diminution du personnel et une diminution des mises à disposition auprès des associations qui est pleinement assumée parce qu'aujourd'hui, on a, pour certaines, compensé financièrement une partie de la rémunération des anciens salariés. Je pense à l'Espace Art et Culture qui a embauché un agent mais auquel nous avons augmenté la subvention.

Oui, nous avons supprimé du personnel, non nous n'avons pas abandonné nos associations.

**Mme FAURE :** Mme le Maire, vous savez en politique, il y a quand même une cohérence.

Le gouvernement n'a eu de cesse de demander, à vous les maires, de diminuer les dépenses de fonctionnement. C'est vrai, vous critiquez l'augmentation de la CNRACL qui est énorme et là-dessus vous avez raison. Mais pourquoi faire, pourquoi d'un seul coup on se réveille, un matin, et on dit « on va augmenter car il n'y a plus les moyens ».

Cela fait 50 ans que les syndicats professionnels des territoriaux demandent l'augmentation de la CNRACL. Elle ne serait dans cet état, cette caisse, si elle avait été augmentée en temps voulu. Et d'un seul coup, au moment on demande de réduire les coûts de fonctionnement, on abonde d'un seul coup la CNRACL et bien oui maintenant vous comprenez bien quels seront les maires qui vont embaucher des fonctionnaires avec une CNRACL aussi lourde.

Cela contribue à changer le personnel, plus de fonctionnaires puisque l'Etat n'en veut plus, abaissement des dépenses de fonctionnement alors que ça on en reparlera car là les primes et tout ça il y aura du marchandage quand on va embaucher et il n'y aura pas forcément satisfaction.

Voilà pourquoi je suis en désaccord et avec mes collègues d'ailleurs sur le principe de supprimer les fonctionnaires. C'est une mauvaise idée. Cela va être fluctuant, les qualifications ne répondront pas forcément où alors on va employer des gens qui sont hyper qualifiés mais qui auront des salaires qui ne les satisferont pas et qui partiront.

Cette logique de diminuer tous les coûts de fonctionnement, les crèches en sont un exemple extraordinaire évidemment. Plus il y aura de crèches privées, moins cela coutera cher aux communes et le gouvernement il n'est pas ou, il sait ce qu'il fait. Il aidera moins les communes et pourtant on

travaille pour eux. Vous employez un policier municipal, c'est à cause de l'Etat car il ne remplit pas ses compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **la majorité** d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents au 1<sup>er</sup> avril 2026 des fonctionnaires stagiaires/titulaires et des contractuels de droit public, comme joint en annexe de la présente délibération, de créer les postes suivants : 1 poste de catégorie A de la filière administrative : 1 Attaché Territorial, 1 poste de catégorie A de la filière sociale : 1 Educatrice de Jeunes Enfants, 2 postes de catégorie C de la filière police : 1 Gardien-Brigadier, 1 Brigadier-Chef Principal.

#### 14. RAPPORT 12\_PROJET EPICERIE SOLIDAIRE – DEMANDE DETR 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale de Déols porte sur l'année 2026 un projet d'ouverture d'une épicerie solidaire, avec une mise en service envisagée en janvier 2027. Ce projet est prévu rue de l'Abbaye, dans la partie gauche du bâtiment du foyer Ambroise Croizat, d'une superficie de 59 m<sup>2</sup>, antérieurement utilisée comme garderie périscolaire pour les élèves de l'école mitoyenne Henri Wallon.

La gestion de l'épicerie sera réalisée par le CCAS, qui portera financièrement les acquisitions mobilières et matérielles relatives à l'opération. Toutefois, le volet immobilier du projet est porté par la commune, propriétaire des locaux concernés, qui les mettra à disposition du CCAS selon des modalités encore à définir.

Les travaux portent sur la sécurisation du site, le remplacement des menuiseries arrière du bâtiment, l'aménagement intérieur de l'épicerie (isolation, sol, peinture...), et la création d'une rampe rendant le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, pour un montant total de 98 705 € TTC.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Déols souhaite déposer auprès des services de l'État dans l'Indre une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026, dans la catégorie prioritaire des investissements sur les bâtiments publics, au taux de 40%, selon le plan de financement ci-joint :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant en €	Libellé	Taux	Montant en €
Travaux d'aménagement d'une épicerie solidaire au foyer Ambroise Croizat	Prestations intellectuelles : 6 070,00 Travaux : 82 259,74	État (DETR 2026)	40%	35 331,90
		Autofinancement	60%	52 997,84
Sous Total HT	88 329,74	Sous Total	100%	88 329,74
TVA	17 665,95	TVA	-	17 665,95
<b>TOTAL TTC</b>	<b>105 995,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>105 995,68</b>

**M. JACOBIESKI** : C'est une bonne idée et qu'effectivement être utile pour les gens nécessiteux. Je ne peux qu'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'engager le plan de financement proposé et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

## 15. RAPPORT 13 CONVENTION D'USAGE DES PRAIRIES DES CHENEVIÈRES DE L'ECOPARC VILLE DE DEOLS-CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Situées sur la commune de Déols, au sein d'un corridor écologique, les Prairies des Chènevières constituent un ensemble naturel remarquable, intégré à un réseau de sites préservés.

Ce site présente une grande diversité de milieux et une richesse écologique reconnue, notamment par son classement en ZNIEFF de type II, son inscription au réseau Natura 2000 et son intégration à l'Écoparc des Chènevières, labellisé Espace naturel sensible du Département de l'Indre.

La préservation des Prairies des Chènevières s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable de la Ville de Déols, affirmant son engagement en faveur de la protection de la biodiversité, d'une urbanisation maîtrisée et d'un cadre de vie respectueux de l'environnement.

Dans ce cadre, la Ville de Déols s'appuie sur un partenariat historique avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, dont la mission est d'assurer la protection, la gestion et la valorisation des sites naturels remarquables. La convention proposée vise à définir les modalités de ce partenariat afin d'assurer la préservation durable des parcelles concernées, la mise en œuvre et le suivi d'actions de gestion écologique, la surveillance des sites, ainsi que la sensibilisation du public à la biodiversité, dans le respect du plan de gestion en vigueur. Cette convention pourra être modifiée et complétée, le cas échéant, par des avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'adopter la convention jointe en annexe de la présente délibération entre la Ville de Déols et le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire et d'appliquer les engagements réciproques liés à cette convention.

## 16. RAPPORT 14 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Depuis 2023, la municipalité s'engage à favoriser l'accès à la restauration scolaire pour toutes les familles, en mettant en place une **tarification sociale**. Ce dispositif vise à garantir un repas équilibré et accessible à tous les enfants scolarisés, quel que soit le revenu des familles, à réduire les inégalités sociales en appliquant une grille tarifaire progressive, basée sur le quotient familial et à bénéficier du soutien financier de l'État, sous conditions, pour pérenniser ce système.

Ce dispositif a permis à 275 familles de bénéficier du tarif social en 2025. Pour rappel, pour être éligible au dispositif, la municipalité doit mettre en place des tarifs différents selon une grille tarifaire prenant en compte le revenu des familles et le nombre d'enfants du foyer.

Cette grille doit comporter au moins trois tranches :

- **Tranche 1** : inférieure ou égale à 1 €
- **Tranche 2** : égale ou supérieure à 1 € (*en fonction de la première tranche*)
- **Tranche 3** supérieure à 1€.

Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est inférieur ou égal à 1 000€.

Depuis 2023, les tarifs de la restauration scolaire sont les suivants :

Tarification de la cantine scolaire	
Quotient familial	Activité réservée
0 à 1000	1 €
De 1001 à 1400	2.75€
De 1401 et +	2.91 €

Pour chaque repas servi et facturé à 1 euro, l'État aide financièrement la collectivité à hauteur de 3 euros. Toutefois ce dispositif d'aide ne revêt pas de caractère pérenne. En cas de suppression de l'aide financière de l'État, la collectivité s'accorde la possibilité de remettre en question la tarification et ses critères de la restauration scolaire.

L'État s'engage au travers de la présente convention à verser l'aide aux communes éligibles, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances jusqu'au 31 décembre 2027. La collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite. Une attestation de quotient familial sera demandée aux familles deux fois par an. À défaut de transmission, la collectivité appliquera le tarif plafond.

**Mme le Maire :** Le nombre de familles qui ont bénéficié de la tarification à 1 € : 2023/2024 248 familles qui ont bénéficié de la tarification à 1 € soit 58% des enfants qui fréquentent la cantine et 2024/2025, on avait 448 familles donc 61% des familles déoloises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter la nouvelle proposition de convention entre l'État et la commune de Déols pour la tarification sociale de la cantine scolaire, d'appliquer la nouvelle proposition de convention jusqu'au 31 décembre 2027 et autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous les documents pour poursuivre la procédure en vue de l'obtention de l'aide financière de l'État.

## **17. RAPPORT 15\_MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE LES FRIMOUSES**

Des modifications ont été apportées au règlement de fonctionnement de la crèche :

**1<sup>er</sup> changement : CHAPITRE III-CONDITIONS GÉNÉRALES :** Page 6

**Pré-inscription et Commission d'admission :** La Commission d'Admission des places en crèche étudiera au mois d'avril et au plus tard à la fin du mois de mai, les demandes des familles pour une place en crèche afin de préparer la rentrée N+1.

**A été rajouté :** Cette commission attribuera les places pour une durée d'un an, renouvelable en fonction des demandes des familles et des critères suivants :

- > des places disponibles,
- > de la date prévisionnelle d'entrée de l'enfant,
- > de l'âge de l'enfant,
- > de l'accueil simultané dans l'établissement d'un autre enfant de la famille,
- > de la situation familiale des parents,
- > du lieu du domicile et de travail des parents,
- > des jours et heures prévisionnels de présence dans la semaine

**2<sup>ème</sup> changement : CHAPITRE V-PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES :** Pages 10 et 12

L'application de la Circulaire n° 2019-005 du 5/06/19 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales modifie le taux d'effort des participations familiales ainsi que le montant plancher et plafond des ressources mensuelles.

**A été rajouté :** Ce barème sera modifié dans le règlement de fonctionnement à chaque fois que cela sera nécessaire, en fonction des données fournies par la Caisse d'Allocations Familiales. Le nouveau barème sera appliqué après décision du Maire.

**A été rajouté :** Une majoration de 5% est appliquée pour les enfants résidant hors commune de Déols. En cas de déménagement en cours d'année et sur présentation d'un justificatif de domicile, la majoration sera appliquée de manière rétroactive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le règlement de fonctionnement de la crèche modifié.

## **18. RAPPORT 16\_RAPPORT DELIBERATION 2025-068 DU 8 DECEMBRE 2025 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE CHEQUES OU CARTES CADEAUX**

Par délibération n°2025-068 en date du 8 décembre 2025, le Conseil municipal a décidé une revalorisation de l'attribution de chèques ou cartes cadeaux au bénéfice des agents communaux.

Cette décision s'inscrivait dans la volonté de la collectivité de reconnaître l'engagement professionnel des agents, de valoriser leur investissement quotidien au service du public et de contribuer à l'amélioration de leur pouvoir d'achat, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires importantes.

La municipalité a entendu, par cette mesure, manifester sa reconnaissance envers l'ensemble des personnels mobilisés pour assurer la continuité et la qualité du service public local.

Toutefois, par courrier en date du 9 février 2026, la Préfecture de l'Indre a attiré l'attention de la commune sur les conditions juridiques encadrant l'attribution de tels avantages, conduisant la collectivité à « rapporter » la délibération adoptée.

Nous faisons partie de toutes les communes de l'Indre qui avons subi cette punition concernant la volonté affichée de la remise de chèques ou cartes cadeaux à l'ensemble de nos agents. C'est un scandale mais nous nous y conformons car nous sommes obligés de le faire.

**Mme FAURE :** Je suis d'accord avec vous et c'est un vrai scandale. C'est l'exemple même de la suppression de la libre détermination des communes. Cela en est l'exemple probant.

Il faut rentrer dans le rang de la politique du gouvernement. Il est moins exigeant lorsque l'on prend ses compétences. La loi nous oblige à retirer la délibération, évidemment on perdra au tribunal administratif mais rien n'empêche d'envoyer un courrier au ministre pour dire que cela est absolument scandaleux. Rien ne vous empêche de faire un courrier à la Préfecture pour faire remonter notre désaccord.

Les associations de Maires et d'Elus pourraient faire cette démarche comme on va le faire pour le SDEI.

**M. JACOBIESKI :** L'Etat se décharge de ses responsabilités, par contre il n'hésite pas une seule seconde pour essayer de faire en sorte que les gens qui travaillent dans les communes et qui le méritent ne soient reconnus par leur travail à leur juste valeur. Je suis moi aussi scandalisé par cette mesure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de rapporter la délibération n°2025-068 du 8 décembre 2025 relative à l'attribution au titre de l'action sociale de chèques ou cartes cadeaux à destination des agents à l'occasion des fêtes de fin d'année de l'obtention d'une médaille du travail ou d'un départ en retraite, de dire que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **19. RAPPORT 17\_MOTION POUR REAFFIRMER LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE COMME UNE COMPETENCE EXCLUSIVE DU BLOC COMMUNAL**

La distribution d'électricité a toujours constitué un service public local, depuis une loi de 1906 qui a attribué cette compétence aux communes et à leurs groupements. Cette organisation a fait les preuves de son efficacité et n'a jamais été remise en cause par la suite, y compris lors de la nationalisation de ce secteur en 1946.

Depuis le début de l'électrification du pays, les élus ont en effet toujours estimé, pour des raisons notamment de technicité et d'efficacité, qu'il était préférable que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et en particulier la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux situés sur le territoire des communes, soit assurée par une intercommunalité spécialisée et de proximité plutôt que par une structure généraliste.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI) assure cette mission depuis plus de 75 ans pour le compte de l'ensemble des communes du département. Chaque année, il investit 7 millions d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux.

La remise en cause de ce modèle risquerait d'entraîner une réduction des investissements de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants :

- Le maintien d'un niveau de qualité de l'électricité satisfaisant et relativement homogène par rapport aux zones urbaines, afin d'éviter des fractures territoriales ;
- L'obligation de renforcer la résilience des réseaux de distribution d'électricité soumis à des événements climatiques de plus en plus fréquents et intenses ;
- La transition énergétique, qui se traduit par le développement d'un nombre de plus en plus élevé d'installations de production d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

Le syndicat d'énergie prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale, qu'il finance avec la participation financière du FACE. Si aucun reste à charge n'est imputé à la collectivité bénéficiaire, il pourrait en être autrement demain en cas de remise en cause de la compétence d'autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité exercée par le syndicat.

En prévision d'un prochain projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement réfléchit en effet sérieusement à un transfert de cette compétence au département, ou à lui attribuer à minima un rôle de chef de file qui lui permettrait de contrôler le montant et le financement des investissements sur le territoire des communes, dans le but d'utiliser les « économies » ainsi réalisées pour financer ses propres dépenses.

En tout état de cause, la remise en cause des syndicats d'énergies dans leur compétence d'AODE aurait de lourdes conséquences pour nos communes, ce qui nécessite notre mobilisation collective. Le SDEI a déjà adopté une motion pour s'opposer à ce projet en conseil syndical du 28 janvier 2026.

**M. FLEURET :** Juste pour dire que sur le territoire national, certains départements ont accepté de le reprendre. Mais comme nous cela fonctionne très bien avec le SDEI, on a aucun sujet de désaccord. On trouve dommage d'avoir une rupture avec ce syndicat qui ne coûte rien et on préfère rester en l'état.

Monsieur Michel LION ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à la majorité**, d'adopter cette motion.

## **20. RAPPORT 18\_AVIS PREALABLE COMMUNE POUR OUVERTURE CRECHE PRIVEE L'OUSTALET BRASSIOUX**

Depuis le 1er janvier 2025, les communes de plus de 3 500 habitants sont les « autorités organisatrices du service public de la petite enfance » en vertu de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Selon l'alinéa b de l'article 18 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service privé accueillant des enfants de moins de six ans doit obtenir au préalable un avis favorable de l'autorité organisatrice compétente en matière d'accueil du jeune enfant (Article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles). L'avis est rendu au regard des besoins recensés sur son territoire.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant rendent un avis obligatoire sur l'opportunité d'installation d'un établissement d'accueil de droit privé. Cet avis est préalable à la demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement délivrée par le Conseil départemental de l'Indre.

L'autorisation, pour les établissements et les services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2324-1, est accordée pour une durée de quinze ans, renouvelable dans des conditions définies par décret. L'avis favorable de l'autorité organisatrice est délivré pour une durée de 24 mois.

« En cas de changement de gestionnaire d'un établissement ou d'un service mentionné au même premier alinéa, le président du conseil départemental vérifie que l'organisme cessionnaire de l'autorisation présente les garanties nécessaires pour gérer l'établissement ou le service. Ces garanties doivent être équivalentes à celles présentées par l'organisme cédant l'autorisation, notamment en ce qui concerne la capacité d'accueil de l'établissement ou du service. ».

Seul un avis positif permet au porteur de projet d'entamer la démarche d'autorisation auprès du Conseil départemental de l'Indre.

Considérant qu'un avis favorable a été délivré le 31 mars 2025 par la commune de Déols, en sa qualité d'autorité organisatrice, pour la création d'une crèche privée sur son territoire, au profit du porteur de projet de la micro-crèche « COPAINS-COPINES 36 » située allée des églantines à Déols (quartier Brassioux) ;

Considérant que ce projet, initialement porté par « COPAINS-COPINES 36 » fait désormais l'objet d'une cession au profit d'un nouveau gestionnaire, la micro-crèche « L'Oustalet », conformément aux dispositions de l'article L. 2324-1 du Code de la santé publique ;

Considérant que la micro-crèche « L'Oustalet », a fourni l'ensemble des éléments attestant de sa capacité à assurer la gestion de l'établissement dans les conditions requises, notamment en matière de capacité d'accueil et de respect des normes applicables ;

Considérant les besoins clairement identifiés de garde d'enfants des familles et futures familles du quartier de Brassioux de la commune de Déols ;

Considérant la demande d'avis préalable pour le projet de création d'un établissement de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans formulés par les porteurs du projet de la micro-crèche « L'Oustalet » située allée de la Ferme (quartier Brassioux) ;

**M. JACOBIESKI :** On va revenir sur ce qu'on avait déjà dit pour le 1<sup>er</sup> établissement. C'est à nouveau l'Etat qui se décharge de ses responsabilités et qui favorise le privé au lieu du public. Nous avons voté contre et nous allons voter contre cette fois-ci.

Nous pensons qu'il y a à Déols une crèche existante et s'il y a des besoins comme semble le dire cet établissement privé. Je pense qu'il serait bien plus normal de développer la crèche municipale que cet établissement privé.

**Mme le Maire :** Juste pour information, nous avons 22 places et nous l'avons augmenté à 25 places. Nous avons relancé le RPE pour les jeunes enfants avec un guichet unique qui permet pour les parents d'avoir une connaissance de tous les modes de garde sur notre commune aussi bien en assistantes maternelles, crèche publique et maintenant crèche privée. On a cette volonté de vouloir faciliter l'accès aux différents modes de garde pour les futurs parents

**M. DELLA-VALLE :** Juste une précision, on ne peut pas dire que ce soit l'Etat qui se défait car c'est la sécurité sociale et c'est donc un organisme de droit privé et non de droit public. Pour information, l'Oustalet veut dire « petite maison ». Nous l'avons visité, et c'est vraiment très bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à la majorité**, de donner un avis favorable à la création d'un établissement de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans formulés par les porteurs du projet de la micro-crèche « L'Oustalet » située allée de la Ferme à Déols (quartier Brassioux).

\*\*\*\*\*

Mme le Maire : C'est ce soir notre dernier conseil municipal de cette mandature 2020-2026 et je voulais sincèrement vous remercier tous pour le travail que nous avons accompli pendant ces 6 années, chacun en fonction de vos convictions et de votre implication et vous avez contribué aux décisions et aux projets qui ont fait avancer notre commune.

Nous savons tous qu'être élu c'est du temps lorsque l'on veut faire son travail correctement. Cela demande de la disponibilité, un sens réel de l'intérêt général que nous défendons tous et je tiens à vous remercier.

Je voulais remercier les élus qui ne vont pas se représenter pour votre engagement, votre disponibilité et d'avoir consacré du temps à ce mandat. Je voudrais également remercier l'ensemble des services, une partie est derrière moi mais je les remercierai plus particulièrement et chacun individuellement.

Nous n'allons pas terminer ce conseil municipal sans prendre le verre de l'amitié.

Merci à vous tous pour ce mandat pour ces échanges, ce débat démocratique que nous avons eu, nous n'avons pas toujours été d'accord mais cela s'est toujours fait toujours dans l'honnêteté. J'allais presque dire, Mme FAURE, que je vous regrette car je m'aperçois que le débat démocratique, dans cette campagne électorale, n'est pas là et je le déplore.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est clôturée à 20h56**. Madame le Maire remercie les conseillers municipaux.

Et ont signé le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 comportant les délibérations numérotées de 2026-001 à 2026-011 approuvé par le conseil municipal (point 1 de l'ordre du jour).

\*\*\*\*\*

José FIGUEIREDO-GONÇALVES  
Secrétaire de séance



Delphine GENESTE  
Maire

